

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 octobre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Gérard CHENOZ représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Monique CORDIER représentée par Maxime TOMMASINI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Solange BIAGGI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Laurent LAVIE représenté par Martine GOELZER - Laurence LUCCIONI représentée par Valérie BOYER - Bernard MARANDAT représenté par Gisèle LELOUIS - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Xavier MERY représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Danièle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Alain CHOPIN - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Loïc BARAT - Marc POGGIALE représenté par Christian PELLICANI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Carine ROGER représentée par Georges GOMEZ - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Isabelle SAVON - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Cédric URIOS représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Marcel GRELY - Louisa HAMMOUCHE - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Véronique PRADEL - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Novembre 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HPV 007-250/16/CT

■ Contrat de Ville de Marseille Provence - Attribution d'une subvention pour la création d'une antenne mobilité à la Castellane à Marseille 15ème

Avis du Conseil de Territoire

DHCS 16/14808/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7 I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire Marseille Provence est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

Dans le cadre de l'élaboration du projet de renouvellement urbain de la Castellane (Marseille 15^{ème}), des ateliers participatifs ont été organisés et ont fait ressortir la problématique de la mobilité comme une thématique majeure : enclavement, mauvaise desserte et manque de connexion avec le réseau de transport collectif, problème de cheminements piétons, un taux de possession de permis et d'équipement de véhicule individuel assez bas, fort phénomène d'assignation territoriale.

Si les dessertes en transports en commun des quartiers Nord de Marseille, et donc de la cité seront largement redéfinies et améliorées au moment de la mise en service du pôle d'échanges du Capitaine Gèze, la fréquence de passage du bus a d'ores et déjà été augmentée depuis ces ateliers.

Mais, pour élargir le périmètre de recherche d'emploi, développer le potentiel de mobilité au quotidien pour la formation, les loisirs, la culture, les démarches administratives, il est également nécessaire de proposer aux habitants d'accéder à de nouvelles pratiques de mobilité à travers des solutions complémentaires.

Il est donc proposé de soutenir le projet déposé par la Maison de l'Emploi de Marseille, qui vise à créer, en partenariat avec les associations locales et les habitants, une « antenne mobilité ». Ses objectifs sont les suivants :

↳ développer une offre de services de mobilité durable en direction des habitants et en partenariat avec les acteurs locaux,

↳ lutter contre les freins psycho-sociaux à la mobilité et les représentations en prenant appui sur des actions socio-éducatives existantes et à travers de nouvelles actions,

↳ améliorer le potentiel de mobilité (mobilité individuelle, réparation de véhicules),

↳ permettre l'accès et le maintien à l'emploi ou à la formation grâce à la levée du frein mobilité.

Cette antenne, qui, bien que située à la Castellane, desservira un territoire plus large avec la Bricarde, Verduron et Saint Antoine, offrira un espace d'accueil et d'informations, animé par un conseiller en mobilité, en forte proximité avec les acteurs de terrain et en articulation avec des actions de formation, d'accompagnement social et socio-éducatif du territoire. Il proposera :

- des actions d'information sur l'offre de services transport (covoiturage, transport collectif et intermodalité, autopartage électrique...)
- des ateliers diagnostics et de formations à la mobilité,
- des temps d'animation (journées mobilité),
- l'accès à la réparation de véhicules (en partenariat avec le Lycée Professionnel Saint Henri)
- la gestion de locations solidaires,

Signé le 13 Octobre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 23 Novembre 2016

- l'animation de débats pour la proposition de solutions pérennes,
- une expertise dans l'élaboration de projets.

En cohérence avec la démarche participative déjà enclenchée sur le territoire de la Castellane, les actions proposées par cette antenne seront élaborées de concert avec les acteurs locaux déjà porteurs d'actions ou de propositions sur la mobilité, les habitants souhaitant s'y impliquer ainsi que le Conseil citoyen du territoire 15/16 Ouest. Des temps de travail technique élargis à ces acteurs seront organisés.

C'est à travers de ce type de synergies entre acteurs publics et locaux qu'il sera possible de construire un projet de mobilité pour ce territoire. La Castellane en sera le point de départ.

Le coût de cette antenne mobilité de la Maison de l'Emploi de Marseille est chiffré à 60 000 euros répartis à part égale entre l'Etat et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Il est donc proposé d'attribuer une participation financière de 30 000 euros à la Maison de l'Emploi de Marseille pour la création d'une antenne mobilité à la Castellane.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- Le contrat de ville de Marseille Provence Métropole signé le 17 juillet 2015.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

CONSIDERANT

- L'intérêt de compléter l'amélioration de la desserte en transports en commun de la Castellane (Marseille 15^{ème}) par la création d'une antenne mobilité permettant aux habitants d'accéder à de nouvelles pratiques de mobilité.

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Novembre 2016

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération portant sur la participation financière de 30 000 euros à la Maison de l'Emploi de Marseille pour la création d'une antenne mobilité à la Castellane (Marseille 15^{ème}).

Présents	105
Représentés	30
Voix Pour	116
Voix Contre	19
Abstention	0

Adoptée

Ont voté contre :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER